



L'AUTORITE



Tél. Est 893

Abonnement: Par maille... \$2.00 par année

GASTON MAILLET, directeur

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

GILBERT LARUE, rédacteur en chef

Nous inspirons confiance

Plus d'un de nos candidats déjà élus.—Autour de MM. Jacobs, Viens et Ballantyne

Tous les jours nos lecteurs nous écrivent pour louer notre modération et notre clairvoyance, nous félicitent de notre franchise et de la sagesse que nous savons concilier avec notre attachement à un parti politique. Et ces témoignages nous fortifient dans la ligne de conduite que nous nous sommes tracée. Nous nous appliquons de notre mieux à servir les intérêts du peuple, et en retour, nous nous apercevons que le peuple a confiance en nous.

Nous venons d'en acquiescer une nouvelle preuve. La semaine dernière, l'"Autorité" proclamait que quatre candidats qui se disposaient à entrer officiellement en lice méritaient d'être élus par acclamation, parce qu'il était impossible de trouver des représentants plus recommandables. Et nous nommions: M. Jules-Edouard Prévost, dans Terrebonne; M. Jacques Bureau, dans Trois-Rivières; M. S. W. Jacobs, dans la division Georges-Etienne-Cartier de Montréal, et M. Auguste Tessier.

Qu'est-il arrivé, le jour de l'appel nominal? M. Prévost et M. Bureau ont été élus par acclamation. M. Auguste Tessier aurait sans doute été aussi élu par acclamation, mais il a décidé au dernier moment de ne pas poser sa candidature. Quant à M. Jacobs, c'est tout comme s'il était élu, avec l'adversaire qui lui reste. M. Grothé a suivi notre avis et s'est retiré, et pour nous le triomphe de M. Jacobs est assuré.

Nous félicitons les électeurs qui nous ont si bien compris, et nous leur promettons qu'ils n'auront point à se repentir d'avoir suivi notre conseil.

Il est aussi un candidat auquel vont toutes nos sympathies parce que nous le connaissons comme un libéral de la meilleure école, un homme aux idées larges, un homme de progrès. Nous voulons parler de notre excellent ami, M. Thomas Viens, qui a posé sa candidature dans le comté de Lotbinière.

M. Viens mérite de rallier tous les suffrages. Nous prédisons qu'il sera élu par une énorme majorité, et que le comté de Lotbinière sera fier de son nouveau représentant. L'ancien député, M. Fortier, vient de se retirer en sa faveur. Voilà qui décide absolument de l'élection de M. Viens.

Il est un autre candidat que nous appuyons de tout cœur: M. C. C. Ballantyne.

Libéral de vieille roche, M. Ballantyne est resté libéral en dépit des excommunications du "Canada".

Sir Wilfrid Laurier pourrait-il accorder une plus grande confiance à M. Ballantyne qu'en le nommant commissaire du port de Montréal, à une époque où par l'incapacité de ses administrateurs notre port national allait se transformer en mare aux grenouilles?

Et M. Ballantyne régénère le port de Montréal. Il en fit le second port de l'Amérique,—après New-York.

Et pas un soupçon ne s'éleva jamais sur l'intégrité de cet excellent administrateur, entre les mains duquel des millions étaient passés.

M. Bickerdike, qui représenta Saint-Laurent aux Communes, se retire en endossant la condature de M. Ballantyne dans une lettre aux journaux.

Or, qui s'est jamais avisé de prétendre que M. Bickerdike n'était pas aussi bon rouge que M. Rodolphe Lemieux.

Donc, S.-W. Jacobs, Thomas Viens, C.-C. Ballantyne,—autant de vrais libéraux que nous recommandons à l'électorat, après MM. Jacques Bureau, J.-E. Prévost et Auguste Tessier.

Le commencement de la délivrance

Médéric Martin chassé de la Chambre des Communes

Depuis quelques années, on ne saurait dire que la Providence a choyé la métropole du Canada. Le mauvais sort s'est abattu sur Montréal, lui apportant toutes sortes d'afflictions: la guerre qui a paralysé les affaires, le coût de la vie exorbitant, la pénurie de ressources à l'hôtel de ville, la conscription, les taxes et les surtaxes. Cette semaine, toutefois, un événement s'est produit qui nous fait entrevoir un adoucissement sinon la fin de nos épreuves: les électeurs de la division Sainte-Marie ont rejeté Médéric Martin comme représentant à la Chambre des Communes.

Ce n'est pas encore la complète délivrance, mais cela peut en marquer l'aurore, et nous nous repropions à espérer en des jours meilleurs pour Montréal et pour nous, comme dirait Schauvard.

Ce n'est pas que ce Médéric de malheur ait été très malfaisant, dans le rôle de député. Il n'y avait que déplorablement insignifiant et ridicule. Par sa disparition du parlement, Montréal gagne d'être plus dignement représenté. Mais ce qui réjouira le plus les Montréalais, c'est que la fortune politique du maire-député crampon commence à croquer. Et quand les colosses d'argile de cette espèce commencent à montrer des symptômes de désintégration, ils ne prennent généralement pas beaucoup de temps à tomber en poussière.

Il reste à décoller Médéric de l'hôtel de ville pour le faire rentrer dans le néant, d'où il n'aurait jamais dû émerger. C'est comme échevin et c'est comme maire de Montréal que cet homme a surtout été funeste. Du chaos qui règne dans les finances municipales il porte une large responsabilité, peut-être sans en avoir conscience. Il a délégué le budget par ses extravagances, et transformé en un fardeau pour les contribuables l'office de maire, qui était avant lui plutôt honorifique. On paierait des rues entières seulement avec ce que coûte son automobile. C'est probablement la voiture la plus coûteuse, en ce qui concerne l'entretien, qu'il y ait dans le pays. C'est incroyable ce qu'elle requiert d'argent pour le chauffeur, pour le sergent Lefleur qui sert de groom, pour les réparations pour l'essence, etc. Il n'y a que quelques jours les contrôleurs votaient \$500 pour l'auto du maire. Avec une pareille somme, on aurait cru qu'il était pourvu pour longtemps. Il est déjà revenu à la charge!

Enfin tout cela va finir. Médéric n'est plus député. A la prochaine session, si sir Lomer Gouin veut sincèrement sauver Montréal, il faudra qu'il achève notre délivrance en l'expulsant de l'administration municipale.

C'est le point de départ essentiel de toute réforme féconde. OBSERVATOR

Les démenagements nocturnes

Pourquoi pas la prison aux locataires qui fientent les propres?

La coutume de déménager nuitamment ses pénates devient de plus en plus en honneur chez le locataire peu enclin à payer son terme en retard.

Ensuite, pour retrouver le fugitif, pratiquer une saisie, et tout ce qui s'ensuit, le propriétaire a tant

de frais à encourir que le plus souvent il préfère envoyer le locataire à tous les diables.

Pourquoi une loi ne serait-elle pas édictée pour venir au secours du propriétaire?

Si par exemple les démenagements nocturnes étaient passibles d'arrestation comme des vols ordinaires?

Prendre de l'argent dans la poche de quelqu'un, ou bien se sauver avec des effets parce que c'est la seule garantie de son créancier, n'est-ce pas que cela revient au même?

Donc, la prison pour le locataire malhonnête; qu'il ne puisse plus se vanter d'avoir joué un bon tour à son proprio.

Le Lt.-colonel P. E. Blondin

Pourquoi Laurier-Outremont ne lui ménagerait-il pas la même faveur qui fut accordée au docteur Beland dans la Beauce?

Le lieutenant-colonel P.-E. Blondin, candidat dans Laurier-Outremont, est au front. Est-ce à dire que, pendant son absence, il faille lui tirer dans le dos? Nous laissons la réponse à ceux qui ont applaudi au geste du parti politique qui a laissé élire le docteur Beland par acclamation dans le comté de Beauce.

Depuis des années, le docteur Beland est captif en Allemagne. Songez-vous à son douloureux étonnement, si revenant au pays, il trouvait sa place prise à la Chambre des Communes par un autre ayant profité de son absence pour s'y glisser?

Semblable intrusion ne serait-elle pas considérée comme une action honteuse, presque une trahison? C'est ce qu'ont compris les adversaires politiques du docteur Beland, cela soit dit à leur honneur.

Or, pourquoi le lieutenant-colonel P.-E. Blondin ne bénéficierait-il pas de la même courtoisie? Nous le demandons aux électeurs de Laurier-Outremont, qui se rendront aux polls le 17 décembre.

En outre, comme les probabilités sont que le cabinet unioniste, dans les circonstances, retiendra le pouvoir, Montréal n'en retirerait-il pas un bénéfice énorme d'être représenté, pendant cinq ans, par un ministre canadien-français au moins? N'oublions pas que la métropole a surtout grandi lorsqu'elle envoyait à Ottawa les Tarte et les Préfontaine. Sans eux, est-ce que Toronto ne nous aurait pas dépassés depuis longtemps?

Ce fut toujours la politique de l'Autorité de s'attacher à la cause de ceux qui, rouges comme bleus, pouvaient le mieux servir la race canadienne-française, laquelle a besoin d'être défendue, ne l'oublions pas, plus que cela, d'être poussée de l'avant.

Le lieutenant-colonel P.-E. Blondin s'est enrôlé sous le régime du volontariat. Son ambition était d'entraîner à sa suite autant que possible de jeunes Canadiens-français, afin de faire taire cette presse fanatique qui, dans l'Ontario, cherchait à nous déshonorer aux yeux de l'univers.

Il dépensa sans compter son temps et son énergie; mais M. Rodolphe Lemieux, dans le "Canada", n'avait pas assez de sarcasmes pour ceux qui désiraient servir sous un gouvernement auquel le chef de M. Lemieux, sir Wilfrid Laurier, avait pourtant accordé une extension de pouvoir.

De sorte que si pas plus de volontaires ne se sont présentés, ce qui a précipité la loi de conscription sélective actuellement soumise au peuple, la faute en est absolument à M. Rodolphe Lemieux et à cette école qui, dans le "Canada", depuis 1915, après une trêve de quelques mois au début de la guerre, n'a cessé de rapetisser les questions nationales au niveau de questions politiques.

Quand on songe que le 22ième régiment s'est enrôlé aux bureaux de la "Presse" patriotiquement mis à sa disposition, en une semaine, on est en droit de se demander ce qu'aurait produit le régime volontaire dans le Québec si des politiciens sans vergogne n'étaient pas intervenus avec des arguments aussi fallacieux que ceux dont se servent les maximalistes de Pétrougrade; et il est difficile de retenir son courroux contre la politique que nous avons dénoncée plus haut en songeant que c'est elle, elle seule, la grande coupable de la dernière loi, puisque la principale raison invoquée en faveur de celle-ci fut la faillite du volontariat dans la province de Québec.

Nous déplorons que l'esprit de parti ait ainsi aveuglé certains de nos chefs. Si les pseudo-rouges d'aujourd'hui avaient seulement la centième partie de l'esprit de justice et de l'âme chevaleresque de leurs aînés, ils auraient offert sans opposition à un homme de la valeur de M. Blondin, comme leurs adversaires l'ont offert au docteur Beland, un siège au Parlement canadien.

Car M. Blondin n'est pas le premier venu, loin de là. C'est même l'un de nos orateurs les plus entraînants. Oui, ils auraient serré la main, par-delà l'océan, au vaillant soldat qui s'en va aux tranchées avec la croix de commandeur de la Légion d'Honneur épinglée par la France sur sa poitrine.

Pourquoi, nous, libéraux, en reconnaissance de sa bonne action, n'aurions-nous pas épinglé, tout à côté, sous forme d'une élection par acclamation une autre croix baptisée: "Pour le Mérite"?

L'AUTORITE.

L'inspection médicale

Cette farce nous coûte par trop cher

L'"Autorité" a déjà démontré que la ville pourrait épargner au moins \$50,000 par année, tout en procurant un service meilleur, en confiant l'inspection médicale à une organisation professionnelle compétente. Si notre suggestion n'est pas acceptée, la ville pourrait épargner encore davantage en abolissant l'inspection médicale, qui, comme elle est actuellement faite, ne vaut absolument rien.

Nous commissions des inspecteurs qui sont payés \$1,800 par année et sont censés de consacrer tout leur temps à la visite des écoles et à l'examen des écoliers, et qui ne font cependant que de courtes et rares apparitions dans les maisons d'éducation confiées à leur surveillance.

Pour citer un exemple, nous nous permettrons de demander au docteur Boucher, sous les ordres de qui sont les inspecteurs médicaux, où est en ce moment le docteur Gustave Lemieux et combien de fois il s'est absenté de son poste, disons, depuis douze mois.

L'inspection médicale n'est pas généralement faite comme il faudrait.

Ceux qui font régulièrement les visites en sont encore à faire les mêmes constatations qu'aux premiers jours. Ils ont adopté une routine et font périodiquement rapport que les enfants ont de mauvaises dents, que d'autres ont une vision défectueuse, que d'autres, pour des causes diverses, devraient recourir au ministère d'un médecin et se soumettre à un traitement plus ou moins prolongé. Et ces rapports sont classés, le plus souvent sans être lus autrement que pour en dresser un sommaire qui sera inséré dans le rapport annuel du chef du service d'hygiène municipale.

Il y a longtemps que l'état de santé de la jeunesse scolaire est connu, archi-connu. Ce qu'il faut maintenant, ce n'est plus de constater le mal, c'est de le guérir.

Il faut maintenant moins des inspecteurs médicaux que des cliniciens.

PLACIDE BEAUSER

Ah! si son père le voyait!

M. Aimé Geoffrion ne marche pas sur les brisées paternelles à la commission scolaire Catholique

Les articles publiés chaque semaine dans l'"Autorité" sur ce qui se passe à la Commission scolaire catholique ont porté des fruits, puisqu'ils ont attiré l'attention sur une institution de primordiale importance.

Dans le flot de lettres qui nous arrive chaque semaine nous avons choisi pour publication celle-ci:

Montréal, 20 novembre. M. le directeur de L'Autorité,

Je lis avec un plaisir renouvelé, chaque semaine, vos commentaires sur ce que fait, et que devrait faire ou ce que ne fait pas la Commission scolaire catholique.

Et je me demande comment il se fait que M. Aimé Geoffrion, C.R., joue un rôle aussi effacé dans cette commission, lui l'avocat aux gros honoraires.

Lorsque M. Aimé Geoffrion fut élu membre de la Commission scolaire grâce aux hautes protections que l'on sait, je me dis:

—Voici notre future ministre de l'instruction publique.

Quel désenchantement depuis, quand je vois que M. Geoffrion n'ose même pas lever le petit doigt.

Ah! si mon vieil ami C.-A. Geoffrion vivait encore... C'était un bon libéral, celui-là, et un homme qui ne rêvait pas rien qu'à la hauteur de ses mémoires de frais, et qui n'avait pas peur de dire sa façon de penser.

Avec une tape solidement appliquée sur l'épaule de son garçon (que j'ai connu haut comme un rondin, car nous étions presque voisins) il lui dirait: —Aimé (oui, comme ça), Aimé, tu me fais de la peine... car tu me déçois, toi... en qui je mettais de si grandes espérances.

Oui, c'est ce que mon vieil ami C.-A. Geoffrion dirait à son Aimé, s'il le voyait passant sa vie à additionner des mémoires de frais, à ne rien faire pour l'avancement de ses concitoyens à ne pas oser même ouvrir la bouche pour réclamer la plus petite réforme dans notre enseignement, bien que membre de la Commission.

Que ne relit-il le discours prononcé par sir Wilfrid Laurier à ses débuts dans la vie politique, et dans lequel il déplorait amèrement le manque d'instruction pratique dans notre province. Lequel fait croire chez les Canadiens-français à une infériorité qui n'existe pas.

Ayant pris la parole à la Législature de Québec, où il venait d'entrer, au cours d'une séance où l'on venait de lancer les nuages d'encens habituels sur les destinées de notre province et l'avenir de notre race, sir Wilfrid Laurier prononça ces paroles sacrilèges:

"Le tableau que l'on a mis devant vous est-il bien l'expression de la vérité? Je ne saurais accepter cette manière de voir. On dit que nous sommes riches et prospères. Les sommes-nous vraiment? Interrogez toutes les classes de la société: le négociant, le banquier, le marchand, l'homme des professions libérales, l'agriculteur, le simple artisan; et partout, sans exception, vous constaterez une gêne, un malaise, un état de souffrance et de langueur dénotant qu'il y a mal quelque part... Voilà la vérité! Voilà la véritable situation! Avez-vous qui ne la voit pas! Coupable qui, la voyant, ne l'avoue pas..."

J'en suis sûr, mon vieil ami Geoffrion serait le premier à conseiller à Aimé de réclamer l'exécution de ce programme si cher à feu l'hon. Marchand et au juge J.-E. Robidoux:

Uniformité des livres.

Instruction gratuite et obligatoire.

Création d'un ministère de l'instruction publique.

Au cas où M. Aimé Geoffrion aurait trop la tremblante de ce ministère, on en pourrait trouver un autre de par la province de Québec.

Avec mes remerciements, M. le directeur.

VIEUX ROUGE.

Sir Lomer Gouin va-t-il se laisser circonvenir?

Lui, libéral, écouterait-il les gens qui se moquent de l'intelligence populaire—les prohibitionnistes?

Les renseignements qui nous parviennent nous convainquent de plus en plus qu'une lutte sérieuse se prépare à la Législature de Québec entre prohibitionnistes et anti-prohibitionnistes.

Sans le moindre tapage autour de leur démarche, les prohibitionnistes se sont rendus auprès de sir Lomer Gouin, et ont demandé au premier ministre de faire décréter par la Législature que tous les établissements licenciés (pour la vente des liqueurs en détail) devraient fermer leurs portes le 1er mai 1918.

Voilà bien la tactique habituelle de ces messieurs: — mépris du sentiment populaire, qu'ils s'abstiennent de consulter quand ils le peuvent; ou bien, s'ils sont obligés de soumettre leur rétrograde doctrine à l'électorat, recours aux moyens d'intimidation les plus flagrants.

Toutefois, nous connaissons assez la droiture du jugement et le sens pratique de sir Lomer Gouin pour avoir confiance qu'il ne cédera plus un pouce de terrain aux "hommes qui ont abusé, l'an dernier, sa bonne foi, quand, après lui avoir solennellement assuré qu'ils étaient satisfaits des restrictions apportées au commerce des liqueurs, ils recoururent ensuite à une loi fédérale pour obtenir à Québec un referendum qu'ils ne réussirent à se rendre favorable

qu'en créant au moins un douzaine de péchés mortels, au mépris de tous les catéchismes.

Epris de libéralisme — ce qui implique respect de la conscience populaire — sir Lomer Gouin pourrait-il entretenir la moindre sympathie à l'égard de gens qui se moquent assez du public pour essayer de lui faire prendre des vessies pour des lanternes en recourant à l'intimidation, même dans le domaine spirituel.

Nous crions plus loin que cela, nous: — nous conseillerions à sir Lomer Gouin, que nous avons toujours connu comme un partisan de la tempérance et un adversaire de la prohibition: — nous lui conseillerions de passer une loi de faveur pour la consommation du vin et de la bière par l'octroi de licences spéciales à nombre de restaurants où l'on sert à manger et à des brasseries où ne serait servie que la bière. De l'aveu de tous les personnages considérables dont l'entendement n'a pas été obscurci par les préjugés, c'est par l'usage de liqueurs peu alcoolisées qu'on déshabite le plus sûrement le peuple des liqueurs à forte dose d'alcool.

Sir Lomer n'a pas à craindre à Montréal les influences réfractaires qui se sont manifestées à Québec. Mgr Bruchési, nous le savons

pertinemment, n'approuve pas la doctrine prohibitionniste. En faudrait-il d'autre preuve que le silence de la "Semaine Religieuse de Montréal" sur cette doctrine? D'ailleurs il est reconnu que dans la majorité des cercles cléricaux de la métropole on n'est pas antipathique, loin de là! aux breuvages fermentés.

Comment sir Lomer Gouin, du reste, prendrait-il sur lui d'imposer la prohibition à des villes qui ont déjà voté contre elle, comme Saint-Hyacinthe, Lachine, Valleyfield, Joliette, Longueuil, etc., etc.

La guerre! La guerre! C'est le seul cri poussé par les puritains qui prennent bien garde d'y aller, mais qui veulent s'en servir pour imposer leurs maxime-moyenneuses.

Pourtant, voyons-nous que beau coup de belligérants, en Europe, aient eu recours à la prohibition? L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, la France et l'Angleterre l'ont-elle adoptée?

Non! Seule, la Russie, d'après les dépêches du début de la guerre, a rajouté la prohibition.

Cependant, en voyant le gâchis actuel en Russie, on se demande si les Slaves n'auraient pas mieux agi s'ils avaient gardé leur vodka...

SYLVIO PICAUD

Dans Sainte-Anne

M. Gallery vaut mieux que le Dr Guérin

L'ex-maire Guérin est candidat dans Sainte-Anne. Est-ce le même docteur Guérin qui était jadis président d'un bureau de contrôle le quel fut l'achat de ces terrains rue Sherbrooke Est, commençant la fameuse sarabande des écus qui mit Montréal aux portes de la banqueroute?

Si c'est le même docteur Guérin qui est candidat, nous demandons à nos amis canadiens-français de Sainte-Anne de se rallier autour de la candidature de M. Gallery qui n'aurait pas déroché le drapeau français, lui, de l'hôtel de ville, comme le fit le Dr Guérin dans une circonstance célèbre, et qui est un vrai libéral, lui, et non un crêchard.

MEMO.

Le chaos en Russie

N'a-t-il pas été amené par les trahisons les plus abjectes?

Combien de centaines de milliers de Russes sont tombés sur les champs de bataille ou aux mains des Allemands par suite des multiples trahisons dues à leurs ministres, aux officiers supérieurs et aux fournisseurs de l'armée?

Certes les alliés n'ont pas à se féliciter de l'actuel état de choses en Russie; mais le moral de quel peuple n'aurait pas été déprimé par des faits comme celui-ci, rapportés par le New-York Herald: "Un des membres les plus éminents de la commission russe envoyée aux Etats-Unis pour acheter du matériel de guerre conçut l'idée qu'il serait plus avantageux pour la Russie de fabriquer elle-même en Amérique ses munitions que de les faire fabriquer par des usines américaines. Il estima que non seulement cette manière de faire serait moins coûteuse pour la Russie, mais encore qu'elle activerait la fabrication et l'expédition des munitions. Sur ses conseils, une vaste usine fut construite à grands frais à Black-Tom. Les travaux furent dirigés par la commission russe. Il ne se produisit rien jusqu'au jour où l'usine fut complètement terminée et pleine de munitions prêtes à être embarquées. C'est alors qu'elle sauta. Suivant plusieurs témoignages, les membres de la commission russe tinrent minutieusement les agents allemands au courant des travaux qui s'exécutaient dans l'usine de Black-Tom.

Quelques autres membres très connus de la commission russe figurent dans cette conspiration, qui eut pour but de trahir la Russie au profit de l'Allemagne sur le sol américain.

M. BICKERDIKE

ET M. BALLANTYNE

Depuis sa fondation, l'Autorité n'a cessé de poser en principe qu'il faut une plus grande attention à la personne même des candidats briguant le suffrage populaire qu'aux couleurs politiques qu'ils arborent.

Combien de libéraux sont des castors fieffés, et combien de bleus sont au fond des rouges sang de boeuf!

Voilà pourquoi le sénateur François Ligoré Béique, si conservateur de ses écus, ne nous fera jamais accroître, à nous de l'Autorité, que M. C.-C. Ballantyne, candidat dans Saint-Laurent et Saint-Georges, est d'un bleu d'azur.

Nous préférons à son témoignage celui de M. Robert Bickerdike, ex-député de Saint-Laurent, un vieux rouge qui endosse avec enthousiasme, dans une lettre adressée à la "Presse", feuille franchement laurériste, la candidature de M. Ballantyne.

Amis lecteurs, lisez plutôt: "J'ai donné, pendant ces dix-sept dernières années, une grande somme d'attention aux besoins de la division Saint-Laurent. Après une mûre considération, j'en suis venu à la conclusion que l'hon. C.-C. Ballantyne, comme ministre de la Marine et des Pêcheries, et tête dirigeante de nos affaires maritimes, en Canada, serait une précieuse acquisition pour les divisions Saint-Georges et Saint-Laurent. Il est un libéral de la vieille école, un homme rompu aux affaires, absolument au courant des besoins et des desirs de cette division.

De plus, il connaît parfaitement bien les améliorations qu'il faut faire exécuter en notre port, comme dans le canal du Saint-Laurent. Comme ministre de la couronne, il comblerait les vœux des deux divisions de Saint-Georges et de Saint-Laurent, qui, depuis un très grand nombre d'années, ont été privées de l'avantage d'être représentées par un ministre de la couronne. M. Ballantyne est, de plus, un avocat fervent des grandes réformes que j'ai moi-même préconisées devant le Parlement pendant ces cinq dernières sessions, et j'espère sincèrement qu'il sera élu par une écrasante majorité.

Bien à vous, ROBERT BICKERDIKE.

Candidature déplorable

C'est celle du triste sire qu'est l'échevin Hushion dans Saint-Antoine

Une candidature déplorable et qui ne fait pas honneur à notre parti c'est bien celle de l'échevin Hushion dans Saint-Antoine. Quel triste spectacle de voir cet édile de la ville de Montréal voulant transporter ses pénates mal fichus dans la Chambre des communes à Ottawa.

M. Hushion est un de ces échevins que nous n'avons pas poursuivis par pitié, il y a quelques semaines, qui méritaient d'être déqualifiés pour ne pas avoir payé leurs taxes à la ville au temps fixé.

En voilà un représentant pour prendre soin des électeurs de l'Ouest de Montréal.

Nous ne demandons pas à nos lecteurs de voter pour M. Amé, mais, parole d'honneur! avant d'aller voter pour un individu de ce calibre, si nous étions électeurs de Saint-Antoine, le 17 décembre prochain nous resterions chez nous, avant de voter pour un Hushion.

L'Autorité est pour des hommes à Ottawa.

De vrais hommes.

L'échevin Hushion est un joker, un...kid.

P. L'ARCHEVEQUE.

LES

candidats ouvriers

Il va sans dire que l'Autorité dans les comtés ou il y a des candidatures ouvrières, est en faveur d'abord et toujours du candidat du peuple.

Il n'est que juste que les portes du parlement soient ouvertes toutes grandes pour au moins quelques députés ouvriers.

D'ailleurs, nous connaissons bien des ouvriers qui, au point de vue de la capacité, l'emportent de beaucoup sur une foule d'avocats ou de médecins.

Sir Wilfrid Laurier, chef du parti libéral, l'a reconnu lui-même. Il reste, lorsqu'il déclarait: "Si j'étais appelé à former un gouvernement, j'espérerais pouvoir faire entrer des représentants au travail, des affaires et de l'agriculture."

Pataque

Tant que Montréal aura comme maire un Médéric Martin, qui coûte avec sa famille \$60,000 à la ville, les Canadiens-français feront pataque, à tous les points de vue, jusqu'à la fin des temps.

PASSE-TEMPS

SAMEDI — DIMANCHE

Glady's Brockwell

Dans CONSCIENCE

LUNDI — MARDI — MERCREDI

William Farnum

Dans le MAITRE DE FORGES

SPÉCIAL — SPÉCIAL — SPÉCIAL

Hélène Chadwick, étoile de la Cie Pathé, apparaîtra en personne dans la matinée et la soirée de LUNDI

PARC SOHMER

Ouvert tous les dimanches à 3 et 8 hrs p.m.

ATTRACTIONS ET LA BANDE DU PARC

Admission 10 cts.

Théâtre Canadien-Français

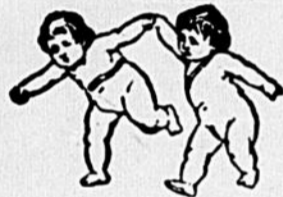
Représentations de

L'Alliance Artistique

SEMAINE DU 26 NOVEMBRE

Pêcheur d'Islande

Drame en 4 actes et 8 tableaux de Pierre Loti de l'Académie Française



Théâtre Canadien-Français

Le pêcheur Yann aime une jeune fille, Gaud; mais il n'ose pas la demander en mariage, parce qu'elle est riche. Mais le père de la jeune fille meurt ruiné. Alors Yann se déclare et Gaud lui accorde sa main. Leur bonheur ne dure guère. Huit jours après le mariage, Yann doit partir pour l'Islande et ne revient plus. Sur ce sujet très simple, Pierre Loti a écrit son livre le plus touchant, le plus vrai, le plus humain. Nul n'a rendu comme lui le charme mélancolique du pays breton.

Presque tout le monde a lu et relu cet ouvrage, et son auteur est certainement un des écrivains français les plus connus au Canada. Il y a quelque années il vint en Amérique où il fut reçu triomphalement, et il écrivit sur nos voisins des États-Unis un livre remarquable. Dans maint articles il a manifesté son admiration pour les Canadiens et particulièrement pour les Canadiens français. Si jaloux de la langue de leurs aïeux qu'ils gardent avec un culte admirable, M. Pierre Loti, qui est en même temps qu'un littérateur érudite, capitaine de vaisseau, est allé rendre visite aux notes dans les plaines de Flandres, et il en a exalté le courage dans des pages qui resteront à la postérité.

Comme auteur dramatique il a peu écrit; mais lorsqu'il a abordé la scène il n'y a obtenu que de gros succès. "PECHEUR D'ISLANDE" fut l'un de ses créations un véritable triomphe, c'est quelque chose d'autre que ce que nous avons vu jusqu'à présent. Ca n'est plus la banale histoire d'amour et de jalousie que nous avons vu tant de fois; c'est la Bretagne toute entière avec ses mœurs, et son pittoresque, qu'il nous présente. Or de là nous touchons de bien près, puis que nous comptons beaucoup de ceux-ci dans les provinces qui ont fondé le Canada.

"PECHEUR D'ISLANDE" comprend un certain nombre de tableaux typiques et curieux. Nous verrons d'abord la place de Pelapal avec la procession du "PARDON DES ISLANDAIS", puis nous verrons une ferme bretonne au jour de noces; nous verrons après dans l'intérieur d'une famille "de pêcheurs". Nous serons transportés un instant en mer là-bas en mer sur les côtes d'Islande, par un temps brumeux, et nous assisterons d'abord à la manœuvre puis à la prière du soir. Nous reviendrons à terre, et assisterons aux fiançailles de notre héroïne, à la fête sur la grève parmi les rochers et à l'orage, nous verrons la pauvre grand-mère Moan devenant folle en apprenant après tant d'autres la mort de son dernier petit fils; puis ce sera de nouveau la séparation, le départ des deux amoureux, les longs jours d'attente, les longues stations sur la pointe de Pors Avon, au pied du calvaire pour guetter à l'horizon la voile si chère qui ne pointe jamais, enfin nous vivrons le martyre de ces pauvres femmes si courageuses pendant l'adversité.

Voilà ce que nous convie à voir. L'ALLIANCE ARTISTIQUE et de très beaux spectacles sont appelés à avoir en ville un retentissement énorme tant par la beauté du sujet que par son originalité et sa moralité.

GAYETY

SEMAINE DU 26 NOVEMBRE

THE GOLDEN CROOK

avec Billy ARLINGTON

National Français

TROUPE EDGAR BECMAN

Lundi, Mardi, Mercredi

L'Épervier

SEMAINE DU 26 NOVEMBRE

La Tosca

Pièce en 5 actes de V. Sardou

Toute la troupe en scène

Matinée tous les jours, excepté le lundi.

Théâtre National Français

Théâtre National Français

Le Théâtre National Français annonce pour la semaine du 26 novembre une série de représentations extraordinaires avec le concours de Monsieur Edgar Becman et de toute sa troupe.

Les amateurs de haute comédie française n'ont pas oublié le succès triomphal qui a accueilli Monsieur Edgar Becman et sa troupe lors de leur tour court séjour à Montréal il y a quelques semaines. Il est en effet rare à l'heure actuelle de rencontrer une troupe aussi homogène que celle qu'a composée Monsieur Edgar Becman et à laquelle il a pu adjoindre une artiste de la valeur de Madame Gilda Darthy dont le beau talent et la grande beauté ont fait sensation parmi nous; cette troupe en effet a pu d'une manière presque impeccable sans qu'aucune faiblesse ne se soit manifestée dans tel ou tel rôle. C'est ce qui a fait l'immense succès qui a accueilli Monsieur Edgar Becman et sa troupe à Montréal et nous pouvons sans crainte d'être taxés d'exagération en produire un plus grand effet que les précédentes représentations. Les amateurs de théâtre ne nous considèrent comme de véritables chefs-d'œuvre mais elles seront interprétées d'une manière supérieure.

A côté de Monsieur Edgar Becman, nous reverrons Mme Gilda Darthy, MM. Raymond Faure et Charles Schauten, Mesdames Ditz et Guérande, et toute une troupe composée des meilleurs artistes. Tout cela peut donner une idée assez exacte du soin avec lequel tous les spectacles seront montés et qui seront offerts au public montréalais pendant les semaines du 26 novembre, 3, 10 décembre. Monsieur Edgar Becman qui a présidé lui-même aux dernières répétitions et à la mise en scène de toutes les œuvres qui seront représentées sera de toutes les distributions.

Lundi, mardi, mercredi, "L'Épervier", pièce en trois actes de M. F. Croisset qui est considéré à l'heure actuelle comme un des auteurs les plus en vue, il n'existe pas, pensons-nous, pièce plus forte et plus véridique que "L'Épervier", et les amateurs de grandes émotions vont être satisfaits. Jeudi, vendredi, samedi, "La Tosca", pièce en cinq actes de V. Sardou. M. Edgar Becman et Mme Gilda Darthy interpréteront les rôles qu'ils ont créés à New-York au mois de février, au Théâtre Français d'Amérique; la pièce y a remporté un succès triomphal, et elle sera certainement accueillie de la même façon ici. Si nous ajoutons à tout cela que des décors ont été faits pour chaque pièce et que la mise en scène a été l'objet particulier des soins de M. Becman et que Mme Gilda Darthy va nous donner une nouvelle exhibition de toilettes qui sont toutes plus jolies les unes que les autres, nous pouvons en toute confiance assurer un triomphe sans précédent à cette sympathique troupe qui va pendant quelques semaines nous apporter un peu de gaieté, et nous permettre de voir avec infiniment de plaisir les meilleures pièces de nos auteurs français.

Semaine du 3 décembre, lundi, mardi, mercredi, "Mon Ami Teddy", jeudi, vendredi, samedi, "Le Maître de Forges". Semaine du 10 décembre, lundi, mardi, mercredi, "Beulemans marie sa fille", jeudi, vendredi, samedi, "La Dame aux Camélias". Prochainement "L'Aiglon". Matinée tous les jours à 2.15 hrs excepté le lundi. Les billets pris en location d'avance sont retirés pour les matinées avant sept heures. Passé ces heures, ils seront mis en vente immédiatement.

La banque de Montréal

La Banque de Montréal présente, pour les derniers douze mois, le bilan le plus solide peut-être de son existence. On sait combien la prospérité de la Banque de Montréal est intimement liée à celle du pays, et son dernier rapport financier est le plus éloquent réponse aux pessimistes qui prétendent que le Canada s'en va tambour battant à la ruine. Depuis le début de la guerre, la banque, à raison de sa position de quasi-banque d'Etat, a dû se maintenir dans une position d'une solidité exceptionnelle.

Elle a fait de tels progrès dans cette direction que, l'année dernière, il semblait qu'il serait à peu près impossible de dépasser le record qu'elle avait établi. Ce n'est donc pas sans une agréable surprise qu'on a vu son dernier bilan annuel, arrêté au 31 octobre 1917, qui vient d'être livré au public, établir encore de nouveaux records dans la même direction, en même temps que la position de son actif liquide constitue une assurance positive de la prospérité financière du pays.

En y regardant plus attentivement on constatera que, si le Dominion, par suite des développements causés par la guerre, a été le plus en plus à ses propres ressources, la banque de Montréal, agissant comme la banque du gouvernement, a fait sa large part de la finance des opérations de la guerre. C'est ce qui indique l'augmentation pendant l'année de plus de \$28,000,000 dans les valeurs des gouvernements du Dominion et des provinces que la banque a en portefeuille; par l'ouverture d'un nouveau compte intitulé: Balance due au gouvernement du Dominion, qui comporte une somme de \$13,638,962, et qui représente probablement des avances faites au gouvernement pour des entreprises de guerre de vaste envergure.

La célébration par la banque de son centième anniversaire ajoutée à l'intérêt que le rapport de ses opérations inspire toujours au public. Tous ses principaux comptes accusent des augmentations et établissent de nouveaux records. Pour la première fois au Canada, l'actif total d'une banque a dépassé 400,000,000, ayant augmenté de 38,000,000 dans l'année. La preuve d'extraordinaire solidité de la banque se trouve dans le fait que son actif liquide ou réalisable à demande a atteint la somme de \$276,292,397, ce qui équivaut à 75.53 p.c. de son passif au public; ce qui comprend du numéraire ou l'équivalent pour plus de cinquante millions, ce qui équivaut à 14.04 pour cent de son passif au public.

Concert Larrieu

AU MONUMENT NATIONAL

M. Albert Larrieu et ses charmantes artistes seront à Montréal la semaine prochaine. Ils n'y passeront qu'un jour, en route pour les États-Unis où ils doivent immédiatement se rendre pour satisfaire à de multiples engagements.

Le printemps dernier, ils ont obtenu de grands succès dans différentes paroisses de Montréal. Actuellement, si l'on en juge par les journaux de la vieille capitale et les renseignements particuliers que nous en avons reçus, ils font une tournée vraiment triomphale à Québec et à ses environs.

L'Association catholique de la Jeunesse a obtenu de M. Larrieu qu'il allègerait d'un jour cette tournée afin de nous donner avant de quitter le Canada une grande représentation au Monument National, le jeudi 29 novembre.

En agissant ainsi, l'A. C. J. C. prévient assurément le désir de ceux qui ont déjà entendu ces admirables interprètes de la bonne chanson et de l'art dramatique français. Ils voudront les entendre encore dans un nouveau programme et sur un théâtre plus vaste, auxquels ils ne manqueraient pas de convoquer leurs amis.

Les billets — 50 et 35 sous — sont en vente chez Granger frères et chez Edmond Archambault, 312 rue Ste-Catherine Est.

AVIS

"PAIGE MOTORS OF MONTREAL, LIMITED". Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 6 novembre 1917, constituant en corporation MM. Reginald Alexander Kelly, marchand, Harry Louis Moore, vendeur, Léon Daoust, Aimé Daoust, William Hadley, commerçants, tous de Montréal, pour les fins suivantes:

Manufacturer, acheter, vendre, et faire le commerce de toutes les sortes d'automobiles, cycles, bicyclettes, tricycles, moteurs, camionnettes, wagons, chars, engins, voitures, véhicules de toutes espèces mus par la vapeur, la gazoline, l'électricité ou aucune autre force, des parties d'automobiles et de moteurs, des accessoires et fournitures et de tout ce qui a rapport à la fabrication et au commerce sus-mentionnés; Manufacturer et acheter des moteurs, des engins, automobiles, camionnettes à la vapeur, à l'électricité et à la gazoline, et toutes les autres catégories de véhicules et toutes les machines actionnées par aucune espèce d'énergie, par force humaine, aussi réparer et altérer aucun desdits effets, denrées et marchandises et aucun de leurs accessoires, acquérir, exploiter et gérer des remises, exercer l'industrie de mécanicien;

Acquérir à titre de commerce en opération toute l'installation, le fonds et l'actif généralement du commerce de "Paige Motors of Montreal", et payer les propriétés, commences, achalandage et actif dudit commerce en numéraire ou par une émission de capital payé ou des obligations de la compagnie aux conditions dont on conviendra;

Acquérir la totalité ou aucune partie de l'achalandage, de la propriété et de l'actif, y compris aucune agence, option, contrat, convention, concession ou autre chose semblable d'aucune personne, société, association, ou corporation exerçant un commerce semblable, et les payer en tout ou en partie en numéraire, en obligations ou en paiement total ou partiel de ces acquisitions, émettre et répartir, comme entièrement acquittées et non-sujettes à appel, des actions du fonds social corporatif;

Vendre ou autrement disposer de la totalité ou d'aucune partie de la propriété, de l'actif, des droits, entreprises ou de l'achalandage de la compagnie, et accepter en paiement total ou partiel au comptant des obligations, du stock, ou d'autres valeurs d'aucune corporation ou compagnie;

Solliciter, acheter ou autrement acquérir des brevets, marques de commerce, droits de reproduction, agences, concessions, et d'autres privilèges semblables conférés avec un droit limité exclusif ou non exclusif à leur usage, ou aucun secret ou autre renseignement relatif à aucune invention ou procédé, et faire valoir, vendre, louer, bailleur ou autrement négocier ces brevets, marques de commerce, droits de reproduction, licences, agences, ou concessions;

Acquérir et détenir, vendre ou autrement aliéner le capital, les parts, les valeurs, ou entreprises d'aucune autre compagnie dont l'un des objets est l'exercice d'aucun des pouvoirs de la corporation, ou transférer ses entreprises ou son actif, ou s'unir à aucune telle compagnie;

Faire aucune convention pour le partage des bénéfices, l'union des intérêts, la concession réciproque, ou autrement, avec aucune personne, société ou corporation ayant l'intention d'exercer ou exerçant aucun commerce que la présente compagnie est autorisée à exercer, ou qui est susceptible d'être exercé à l'avantage direct ou indirect de la présente compagnie;

Acquérir par achat ou autrement, détenir, vendre et trafiquer du commerce, de l'actif, de l'achalandage, du capital, des actions ou des valeurs d'aucune personne, société ou corporation exerçant un commerce totalement ou partiellement semblable à celui qu'exerce la présente compagnie, et généralement faire tous actes et exercer tous pouvoirs et aucun commerce se rattachant à l'accomplissement parfait des objets pour lesquels la compagnie est constituée en corporation, aussi exercer tous les autres pouvoirs permis par la loi, sous le nom de "Paige Motors of Montreal, Limited", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) parts de cent piastres (\$100) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation sera en la ville de Montréal, dans le district de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce sixième jour de novembre 1917.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD.

EDGAR ARMSTRONG, Avocat des requérants.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la Congrégation des Juifs anglais, allemands et polonais de Montréal, s'adressera à la Législature de la province de Québec à sa prochaine session à l'effet d'obtenir une loi amendant la loi incorporant ladite congrégation (9-10 Geo. IV, chap. 25, 9 Vict. chap. 98, et amendements dans le but d'apporter certains changements dans le nom de la présente Congrégation; de lui permettre de posséder des propriétés dans les limites de Montréal et d'acquérir et détenir des terrains pour un cimetière; et pour toutes autres fins.

Montréal, 30 octobre 1917. Jacobs, Couture & Fitch, Avocats de la Congrégation des Juifs anglais, allemands et polonais.

AVIS

"LALONDE, LIMITED"

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 9 octobre 1917, constituant en corporation MM. Harris Weststein, comptable, et Samuel Abraham Mendelssohn, courtier, Ismaël Bonolov, vendeur, et Napoléon Lalonde, tous trois marchands de la ville de Montréal, pour les fins suivantes: Exercer le commerce d'un magasin à rayons, sous toutes ses for-



Les combattants attendent votre réponse

COMBIEN de titres de l'Emprunt de la Victoire avez-vous achetés?

Vous êtes-vous mis un tant soit peu à la gêne pour acheter ces Titres de la Victoire?

Vous êtes-vous refusé une satisfaction personnelle quelque pour placer dans l'Emprunt de la Victoire l'argent ainsi économisé?

Avez-vous compris que pour couvrir largement l'Emprunt de la Victoire il importe que chacun s'impose des sacrifices?

A moins qu'en souscrivant à l'Emprunt de la Victoire, vous n'avez atteint l'extrême de vos moyens vous n'avez pas fait tout votre devoir.

Les listes de souscription seront closes samedi soir.

Quelle sera votre réponse?

Emis par le Comité de l'Emprunt Canadien de la Victoire en coopération avec le Ministre des Finances de la Puissance du Canada.

65

mes, et particulièrement acheter, vendre, fabriquer, et faire négoce en gros et au détail des marchandises, objets, articles, meubles et effets de toutes sortes, et spécialement des vêtements de toutes descriptions, des patrons, soies, satins, cotonnades, tissus, et des autres articles appropriés à aucun des précités, exercer aussi le commerce de tailleurs, habilleurs et drapiers;

Exercer aucun autre commerce, soit de fabrication ou autre, que la compagnie jugera susceptible d'être convenablement exercé conjointement avec le sien, ou propre directement ou indirectement à accroître la valeur des biens ou droits de la corporation ou à les rendre profitables;

Assumer la totalité ou aucune partie du commerce, de la propriété, des intérêts, des obligations, et du passif d'aucune personne ou corporation exerçant aucun commerce que la compagnie est autorisée à exercer, ou en possession de biens venant aux fins de la corporation, et à émettre des parts acquittées et non-sujettes à appel, des obligations et des débiteurs en paiement partiel ou intégral de ces acquisitions;

Faire aucune convention ou conclure aucun arrangement pour le partage des bénéfices, l'union des intérêts, la concession réciproque, ou autrement, avec aucune personne, société ou corporation exerçant un commerce que la compagnie est autorisée à exercer, ou qui est susceptible d'être exercé à l'avantage direct ou indirect de la présente compagnie;

Faire toutes les autres choses qui se rattachent ou tendent à la réalisation des objets précités, sous le nom de "Lalonde Limited", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) parts de cent piastres (\$100) chacune. La principale place d'affaires de la corporation sera à Montréal, dans le district de Montréal. Daté du bureau du secrétaire de la province, ce neuvième jour d'octobre 1917.

Le sous-secrétaire de la province, G.-J. SIMARD, H. WESTEIN, Procureur des requérants.

AVIS

"THE MONTREAL DRESS MANUFACTURING COMPANY, LIMITED"

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 9 octobre 1917, constituant en corporation MM. Harris Weststein, comptable, Samuel Abraham Mendelssohn, courtier, tous deux de la ville de Westmount, Harry Schwerts, Moses Abrams et Samuel Weigenberg, tailleurs, tous de la ville et du district de Montréal, pour les fins suivantes:

Exercer le commerce et le négoce de fabricants et marchands d'acquisitions de toute nature et description de commerce de marchandises sèches, des soies, satins, garnitures, cotonnades, et tissus généralement; et exercer le commerce de tailleurs, habilleurs et drapiers;

Exercer aucun autre commerce, soit de fabrication ou autre, que la compagnie jugera susceptible d'être convenablement exercé en même temps que le sien, ou propre directement ou indirectement à accroître la valeur des biens et droits de la corporation ou à les rendre profitables;

Assumer la totalité ou aucune partie du commerce, de la propriété, des intérêts, des obligations, et du passif d'aucune personne ou corporation exerçant aucun commerce que la compagnie est autorisée à exercer, ou en possession de biens venant aux fins de la corporation, et à émettre des parts acquittées et non-sujettes à appel, des obligations et des débiteurs en paiement de ces acquisitions;

Faire aucune convention ou conclure aucun arrangement pour le partage des bénéfices, l'union des intérêts, la concession réciproque, ou autrement, avec aucune personne, société ou corporation exerçant un commerce que la compagnie est autorisée à exercer, ou qui est susceptible d'être exercé à l'avantage direct ou indirect de la présente compagnie;

Acquérir la totalité ou aucune par-

tie de l'industrie de plomberie qu'exerce actuellement dans les villes de Montréal et de Lachine, Thomas Wiley Webster, son achalandage et son actif, en assumer le passif, et les payer en actions du capital de la compagnie, émises comme entièrement libérées et non-sujettes à appel;

Acquérir ou autrement acquérir la totalité ou aucune partie du commerce, de la propriété, de l'achalandage et assumer le passif d'aucune personne ou compagnie, organiser d'autres corporations pour exercer, en tout ou en partie, aucune industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer;

Exercer aucune autre industrie, de fabrication ou autre, que la compagnie jugera susceptible d'être convenablement exercé en même temps avec son commerce, ou propre à profiter à la corporation directement ou indirectement, à accroître la valeur de ses biens, droits ou affaires ou à les rendre profitables;

Emettre tout ou partie du capital de la compagnie, comme pleinement acquitté et non-sujet à appel en paiement intégral ou partiel d'aucuns droits, de l'achalandage, de la propriété ou des autres biens que la compagnie pourra acquérir des services d'aucune espèce qui pourrnt être rendus, ou pour aucune autre considération que les directeurs jugeront convenable et à l'avantage de la corporation;

De temps à autre, faire un ou plusieurs des actes et choses précitées aux présentes, avoir l'exercice et la jouissance de tous ces droits et privilèges, et faire tous les autres actes et choses qui se rattachent et tendent à la réalisation des objets précités, ou d'aucun d'eux, exercer aussi aucune industrie qui se rapporte aux fins et objets sus-mentionnés, sous le nom de "Thos. Webster, Limited", avec un fonds social de vingt mille piastres (\$20,000.00), divisé en deux cents (200) parts de cent piastres (\$100) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera en la ville de Montréal, dans le district de Montréal. Daté du bureau du secrétaire de la province, ce treizième jour d'octobre 1917.

Le sous-secrétaire de la province, C.-J. SIMARD, RONZO H. CLERK, notaire, Procureur des requérants.



Les Gélées ont une Valeur Supérieure. Comme Aliment

Faites-en autant que vous le pouvez. Elles vous vaudront beaucoup l'hiver prochain.

Lantic Sugar

"Par et Non-coloré" fait des gélées claires, exquises, brillantes. Sa purité et ses grains "FINE" rendent le succès facile. En Cartons de En Sacs de 10, 2 et 5 lbs. 20 et 100 lbs. Demandez le LANTIC SUGAR à votre Epicier. 133F

TRUST PLUS ODIeux que celui du BACON

L'octroi des licences remis à janvier

Faut-il en conclure que cela dépend de l'approche de la session? Ne serait-ce pas l'occasion pour les restaurateurs de faire une contre-attaque? — La mauvaise foi des buveurs d'eau vis-à-vis Sir Lomer Gouin

Rectification de "L'Autorité"

Si nos informations sont exactes, les licences d'hôtels et de restaurants ne seront accordées, cet hiver, qu'au mois de janvier au lieu de l'être en décembre, comme c'était l'habitude.

Cela aurait-il quelque chose à faire avec la prochaine session de la Législature? C'est probable.

On sait que les prohibitionnistes demandent à sir Lomer Gouin une législation provinciale selon leurs vues.

Croire que le premier ministre leur accordera ce qu'ils réclament serait puéril.

Pourquoi la province de Québec ne profiterait-elle pas de l'aubaine à elle offerte par l'hyprocrisie des autres provinces, qui, devenues prohibitionnistes l'une après l'autre, n'en consomment que plus de gin et de scotch (comme l'établissent les statistiques) avec cette différence qu'au lieu d'acheter leur boisson sur place ils se la procurent chez nous?

Notre province n'a pas été si comblée des biens de ce monde jusqu'à date qu'il lui faille refuser ceux qui s'offrent d'eux-mêmes, dussent les puritains de l'Ontario en jaunir d'envie.

Si des amendements sont pour être apportés à la loi des licences en prochaine session, pourquoi ne pas les faire tourner à l'avantage des licenciés?

Pourquoi cette diminution du nombre des restaurants de trois cents qu'ils sont à deux cents?

Cette mesure ne retrancherait pas la consommation d'un seul verre et n'aurait pour effet immédiat que de diminuer la valeur de 100 immeubles qui ne pourraient plus rapporter le même montant de taxes à la ville.

Or, nos propriétés ne sont-elles pas assez grevées déjà?

Et, de plus, pourquoi le gouvernement persisterait-il dans cette loi qui vise à l'abolition des comptoirs?

La tempérance n'en retirerait aucun avantage et son application n'entraînerait qu'un surcroît de dépenses aux restaurateurs, dont la situation n'est pas déjà si florissante.

Donc, au cas où les licences ne seraient pour être octroyées qu'en fin de janvier, comme on l'annonce, aux intéressés de prendre leurs dispositions pour tenter une vigoureuse offensive à la Législature plutôt que de céder du terrain aux prohibitionnistes comme ce fut la coutume chaque année.

Maintenant, en ce qui concerne l'octroi même des licences, L'Autorité a déjà signalé certaines intrigues qui, par le passé, avaient été mises en oeuvre au détriment des restaurateurs.

Nous espérons qu'elles ne se renouvelleront pas cette année.

Nous nous plaignons à répéter que ces manoeuvres, du reste, se pratiqueraient absolument en dehors de la connaissance des commissaires Choquette, Bazin et Finnie, trois hommes dont nous ne cesserons de proclamer l'indépendance et l'intégrité.

Toujours désireuse de rendre à César ce qui appartient à César, en vertu de sa devise, L'Autorité tient à proclamer qu'après enquête nous avons été forcés d'en venir à la conclusion qu'aucun représentant d'une maison de cigares quelconque n'a été mêlé, de près ou de loin, à de telles intrigues.

Et nous sommes heureux de retirer ce que nous avons écrit à ce propos, sur des informations erronées.

Dont acte.

L'AUTORITE.

Un dispensaire dentaire pour les indigents

Il serait bientôt fondé à Québec par les Drs Langlois, Gaudreau et Hamel

(Dépêche particulière à l'Autorité)

Québec, 23.—Enfin, ça y est!

La campagne menée par l'Autorité contre les dentistes accapareurs aura porté ses fruits, à Québec du moins. Trois de nos dentistes les plus en vue ont décidé de donner à leurs confrères locaux un exemple dont ceux-ci ne sauraient manquer de profiter.

Donc, les docteurs Langlois, Gaudreau et Philippe Hamel ont décidé d'ouvrir un dispensaire pour les pauvres, muni d'un laboratoire modern-style (le premier à Québec) où ils dispensent gratuitement leurs services.

On espère que les négociations entreprises avec un hôpital de la ville à ce propos réussiront bientôt, afin que le dispensaire après lequel soupirent depuis si longtemps les indigents de la Vieille Capitale soit ouvert sans délai.

Les docteurs Langlois, Gaudreau et Hamel consacreront la moitié de leurs heures de travail à ce dispensaire.

Pourra-t-on dire, après cela, que les dentistes de la ville de Québec (du moins ces trois-là) exploitent leur profession au détriment du public?

C'est le trust créé par certains dentistes qui s'obstinent à maintenir à un prix élevé un article de première nécessité. — Le gouvernement d'Ottawa se servira-t-il de l'ordre en conseil sur le coût de la vie pour étrangler ces accapareurs?

Ce que coûte un dentier

Que n'a-t-on pas dit sur le trust Flavelle, ce paragon du patriotisme qui profitait de la guerre pour réaliser des bénéfices de 80 pour cent sur le lard et le bacon?

L'Autorité l'a ainsi qualifié: "Le roi des cochons". Mais le trust de la viande, aux mains des Flavelle, des Davies et des Matthews & Blackwell, n'est pas le seul qu'il faille dénoncer, car tout trust est odieux en ce temps de calamité mondiale.

Voilà pourquoi nous attirons l'attention des pouvoirs publics d'Ottawa sur le trust des dentistes, que cherchent à maintenir à un prix élevé des membres que leur égoïsme rend néfastes à la profession, sourds qu'ils s'obstinent à rester au vœu clairement exprimé par la majorité des dentistes lors de la dernière réunion de leur Collège.

Le gouvernement, qui est intervenu contre le trust des patates, contre le trust du charbon, contre le trust des salaisons, le gouvernement va-t-il laisser un trust mille fois plus odieux, mille fois plus vorace saigner à blanc le public?

Car si le sieur Flavelle, les Davies et consorts empochaient du 80 pour cent avec leur bacon et leur bœuf salé, c'est du 500, du 600, du 800, du 1,000 pour cent qu'empochent ces dentistes qui s'obstinent à vendre leurs dentiers \$15, \$20, \$25, \$50 et même \$100 pièce, et persécutent sans merci les membres de la profession désireux de mettre l'hygiène dentaire à portée de toutes les bourses.

Nous attirons l'attention des autorités fédérales sur un état de choses aussi scandaleux.

Qu'elles interviennent, et interviennent sans délai! Que demande soit faite officiellement au docteur Eudore Dubeau, secrétaire du bureau des gouverneurs du Collège des dentistes, de fournir les renseignements qui suivent:

Combien coûtent les dents ordinaires entrant dans la composition d'un palais?

Combien coûte un assortiment de dents de première qualité, avec crampons en or?

N'est-il pas vrai que l'on peut acheter de la Dental Company, l'une des plus grandes fabriques d'Angleterre, ayant son siège à Londres, des dents de la plus belle porcelaine, incassables, inusables pour... centins en gros?

Une plaque, ou plutôt un dentier du caoutchouc réputé le meilleur, venant d'Angleterre, n'est-ce pas que cela ne coûte que... centins à un acheteur habile?

Au cas où le docteur Dubeau négligerait ou refuserait de répondre; ou bien, au cas où ses renseignements ne seraient pas exacts, L'Autorité se charge de publier, dans un prochain numéro, la liste complète des prix et d'en envoyer une copie à Ottawa.

M. Hanna, notre contrôleur des vivres (pour ne parler que de celui-là), ne saurait se dispenser d'intervenir, attendu qu'il importe peu que les aliments coûtent plus ou moins cher, si on enlève au peuple les moyens de se procurer les armes propres à les mastiquer.

Nous attendons encore quelques réponses à nos demandes de prix adressées à Philadelphie, New-York, et Chicago pour établir un rapport complet que nous tiendrons à la disposition des autorités fédérales.

Il faut que cette exploitation cesse. Beaucoup de dentistes sont honnêtes; mais hélas! on rencontre chez un clan de profondes canailles.

D'après un dicton populaire, les avocats seraient des voleurs; mais quel chérubin est n'importe quel membre du Barreau auprès de la meute de dentistes que nous visons.

Aussi bien, serions-nous étonnés que les dentistes anglais, qui forment un gros tiers de la profession, consentissent à protéger ces crapules.

Nous sommes sûrs qu'il désassocieront leur cause d'avec celle des exploitateurs, en donnant des instructions, fermes et précises, à leurs mandataires placés dans le bureau du Collège des dentistes.

En tout cas, c'est à Ottawa que nous entendons porter cette cause. C'est d'Ottawa que nous attendons la catégorisation de cette plaie purulente. C'est d'Ottawa que nous voulons savoir si une profession se doit au public ou si elle peut impunément devenir une pieuvre.

L'ordre en conseil adopté contre les vampires qui s'obstinent à augmenter ou à maintenir élevé le coût de la vie est-il un chiffon de papier?

Pourquoi permettrait-on à certains dentistes de cracher dessus?

Le gouvernement Borden a déjà démontré que l'approche des élections était le commencement de la sagesse en adoptant des lois spéciales contre diverses catégories d'accapareurs.

Nous adressons une copie du présent article, en anglais et en français, à chacun des ministres, en leur posant à tous, au nom du peuple qui souffre et qui peine, et que l'on voudrait bressurer, cet ultimatum: — Agissez-vous enfin, ou si vous tolérez cette odieuse exploitation plus longtemps?

L'AUTORITE.

L'expertise mystérieuse

Les experts américains à l'Hotel de Ville

Nous étions en faveur de l'expertise que poursuit depuis plusieurs semaines le Bureau de Recherches municipales dans l'inextricable dédale de nos rouages municipaux. Il ne s'ensuit pas que nous soyons disposés à attendre indéfiniment les yeux fermés le rapport qu'il plaira à ces experts de nous présenter Dieu sait quand.

Nous garions les yeux ouverts. Et quoique nous ayons témoigné de la confiance envers ces Américains, parce qu'ils se présentaient ici munis de bonnes recommandations, quelques observations que nous avons eu l'occasion de faire récemment commencent à nous causer une vague inquiétude.

Une somme de \$25,000 a été mise en disponibilité pour couvrir les frais de cette expertise. Si la somme y passe toute, on doit admettre que le métier d'expert paie mieux que le métier de réacteur, même dans un grand journal comme l'"Autorité". Nous voudrions donc savoir si nos Américains traînent l'affaire en longueur, afin de ne pas nous laisser de reliéfs de nos \$25,000, ou s'ils font diligence afin d'en finir au plus tôt.

Et le meilleur moyen de nous renseigner sur ce point serait qu'ils nous disent quel progrès ils font, lorsqu'il a comparu récemment devant le conseil pour répondre à une pareille question, M. McAdam a déclaré qu'il ne faisait jamais aucun rapport avant d'avoir terminé son travail. Nous n'aimons pas ces cachotteries.

Et une autre chose qui nous déplaît, c'est que les experts se soient choisis pour ciceroni, dans le labyrinthe de Concordia, les fonctionnaires qui sont considérés comme les plus fangeux éléments dans les divers services. Ils méditeraient de jouer quelque mauvais tour au chef Campeau, à M. Mercier, ingénieur de la ville, à M. Laurendeau, avocat en chef, ou à M. L. O. David, notre respectable greffier-sénateur, qu'ils ne sauraient trouver de plus insidieux inspirateurs que les fonctionnaires qui les initient ostensiblement au fonctionnement de notre système administratif.

Il ne nous sourit point d'attendre qu'il soit trop tard pour nous mettre sur nos gardes. Que font les experts? Où en sont-ils avec leur tâche? Nous voulons être rassurés dès maintenant, et il ne nous semble pas être outre mesure exigeants. Ils ont beau être habiles et clairvoyants, ils se mettent en trop mauvaise compagnie pour nous demander de leur accorder une confiance aveugle. Si habiles et clairvoyants qu'ils soient, nous n'oublions pas qu'il y a des roublards qui cherchent à les égarer.

Au surplus, si omniscients qu'ils soient, il ne faudrait pas qu'ils prennent tous les Montréalais pour des bœufs. S'ils nous tiennent un peu au courant de leurs découvertes, au cours de la discussion qui s'en suivra, le public pourrait, sans leur réclamer rien, leur faire d'heureuses suggestions. Pour sa part, l'"Autorité" leur en a déjà offert quelques-unes gratis, en recommandant qu'à l'avenir la comptabilité municipale et l'inspection médicale des écoles soient confiées à forfait à des entrepreneurs.

Il ne semble pas possible que les experts n'aient encore aucune idée des réformes qu'ils proposeront d'introduire dans l'administration. Qu'ils osent desserrer les lèvres.

JULES CRAPAUD

— Papa, pardon, reprend B..., désorienté, pépé... personne ne bégaie! — Personne ne bégaie! riposte Rodolphe. Il n'y avait que cela d'inventé!

Rodolphe LE socialiste

Que ne distribue-t-il pas au peuple ses parts de la North American Pulp Co.?

"La terre au paysan, l'usine à l'ouvrier".

Tel est, à l'heure actuelle, le mot d'ordre des extrémistes russes. C'est facile à dire.

Reste à savoir si ça sera si facile à faire, quand viendra le partage. Mais quand on veut arriver au pouvoir, pas besoin de se gêner, n'est-ce pas?

M. Rodolphe Lemieux met-il une digue au flot de ses élocubrations par le temps que court?

Et il irait bien plus loin, s'il pensait pouvoir en retirer un bénéfice électoral.

Les mots ne coûtent rien, voyez-vous, à un aussi beau parleur. Rodolphe deviendrait un virulent socialiste, le cas échéant.

Et comme apport il verserait dans la marmite, à la division des biens, ses actions dans la North American Pulp Company.

On les dit actuellement cotées à 1 point ou quelque chose d'approchant. Nous conseillerions au socialiste Rodolphe d'attendre, pour le partage, qu'elles descendent à zéro, ce qui vraisemblablement ne tardera guère.

Il n'aurait qu'à combler la différence avec un grand discours.

Aux Electeurs du District Electoral de Maisonneuve Ile de Montréal

Cédant à une sollicitation signée par plus de quinze cents électeurs du District Electoral de Maisonneuve, j'ai accepté d'être mis en nomination comme candidat à la prochaine élection fédérale, pour représenter ce district à la Chambre des Communes.

Je reconnais sans hésiter les talents brillants et les services politiques de l'Honorable Rodolphe Lemieux, l'un des candidats dans cette division; mais comme M. Lemieux sera sans doute élu dans le district électoral de Gaspé, où il est également candidat, mon élection dans le District de Maisonneuve ne le privera pas d'un siège à la Chambre des Communes du Canada.

Tout observateur intelligent des conditions politiques actuelles doit maintenant comprendre que Sir Wilfrid Laurier, malgré l'élevation de son caractère et l'attrait de son programme, ne peut rallier à sa suite la majorité des divisions électorales du Canada, bien qu'il soit sûr d'obtenir une majorité considérable dans la Province de Québec.

Je crois que la présence dans la Chambre des Communes, à Ottawa, d'un député de langue anglaise, qui devra en grande partie son mandat à des électeurs d'origine française, est de nature à rendre à cette Province un réel service en aidant à dissiper les préjugés injustes et les soupçons qui existent apparemment dans l'esprit de nombreux citoyens des autres provinces en ce qui concerne les aspirations politiques et l'idéal des Canadiens-Français de la province de Québec.

Ces préjugés, vous le savez, j'ai toujours, soit dans la presse, soit à la tribune, cherché à les dissiper. Jamais je n'ai hésité à exprimer mon opinion ouvertement et franchement, convaincu que je suis et que j'ai toujours été, que ce n'est qu'en respectant les croyances et les droits traditionnels de chacun, que nous pouvons espérer maintenir et développer cette grande confédération.

Durant ces trente dernières années, j'ai eu l'honneur de connaître personnellement et intimement les représentants les plus éclairés et les plus patriotes de la race Canadienne-Française. Quelques-uns d'entre eux m'ont inspiré une vive affection, tous le respect le plus sincère. Je suis fermement convaincu qu'en agissant ensemble, liés par l'amitié et la bonne volonté, et en continuant une politique de compromis et de conciliation, nous pouvons surmonter toutes les difficultés que nos différences de race peuvent faire surgir entre nous.

J'approuve sans restriction le désir bien naturel des Canadiens-Français de conserver leur langue et leurs droits civils; j'ai toujours insisté et j'insisterai toujours pour que l'engagement solennel pris par les représentants des Provinces qui formaient originairement le Canada, soit scrupuleusement respecté. Cet engagement est la base sur laquelle la Confédération Canadienne fut érigée par ses fondateurs; c'est le seul moyen efficace de conserver l'entente cordiale et la coopération entre tous les éléments du peuple canadien, qui sont si essentielles pour le maintien de la paix, du progrès et de la prospérité de ce pays.

Je suis convaincu que nous ne pouvons respecter les droits des minorités et maintenir d'une façon satisfaisante l'autonomie de ce pays, qu'en suivant la méthode constitutionnelle d'obéir à la voix suprême du peuple exprimée par les représentants qu'il s'est choisis.

Nous, Canadiens, sommes un peuple pacifique et ami de la paix. Jusqu'à présent, nos vies ont été consacrées à des occupations paisibles. Nous ne nous sommes jamais préparés à faire la guerre; mais des événements inattendus ont précipité presque toutes les nations civilisées du monde dans le tourbillon d'une bataille à mort entre la civilisation et l'autocratie militaire, et nous et nos enfants sommes directement intéressés dans le résultat de ce conflit.

Parmi les habitants du Canada, ceux qui étaient nés et avaient été élevés en Angleterre ou en France ont été les premiers à entendre l'appel de la race et du sang, comme ils ont été les premiers à y obéir. Pour ceux d'entre nous qui depuis des générations avaient pris racine dans ce sol canadien, ce cri n'a pas résonné aussi puissamment, et n'a pas été obéi aussi promptement. Néanmoins, le peuple canadien comprit que ce pays est directement intéressé dans le résultat de cette guerre, et depuis le commencement de la guerre, des milliers de canadiens d'origine anglaise et française ont combattu côte à côte sur la terre de France pour la cause de la liberté.

La question est délicate; nous savons tous que quelques-uns des partisans de l'ancien gouvernement fédéral du Canada n'ont pas fait preuve d'un haut degré de tact et de considération dans la manière dont ils ont présenté la cause des Alliés au peuple de la Province de Québec. Bon nombre d'entre vous, d'origine française, avez été blessés par des critiques inspirées par l'ignorance et quelquefois, par la malveillance. J'en appelle à vous comme à des hommes à la fois fiers et tolérants, pour vous joindre à moi dans un effort pour faire disparaître les causes de dissension qui malheureusement menacent notre vie nationale.

Je ne suis pas plus partisan de la guerre que vous ne l'êtes. Je connais trop les douleurs et les souffrances qu'elle amène. Mon propre fils et trois de mes petits-fils ont été grièvement blessés sur les champs de bataille de France. Beaucoup d'entre vous avez aussi souffert, car vos fils et vos frères ont enduré la maladie, les blessures et même la mort pour la cause à laquelle ils ont offert volontairement de sacrifier tout ce qu'ils possèdent. Le sol de la France sera éternellement sacré pour nous, car il couvre les restes de trente mille de nos morts.

C'est précisément parce que nos frères et nos fils ont combattu avec tant d'héroïsme pour repousser les envahisseurs de la France, nous devons de notre côté chercher encore à mettre fin à l'ambition de la nation qui a voulu dominer le monde par la terreur et à imposer à son Gouvernement une paix honorable pour nous et pour nos Alliés.

Les plus âgés d'entre vous se rappellent combien poignante a été notre douleur, en 1870, quand on apprit au Canada que l'Angleterre se tenait à l'écart et permettait à l'Allemagne d'envahir la France. Je crois que tous ceux d'entre nous qui se souvenaient de cette guerre soudaine et désastreuse ont applaudi quand l'Angleterre a décidé, dans ce nouveau conflit, de porter secours à la France.

C'est alors que le Canada a promis, avec l'approbation unanime du Parlement, de consacrer à cette guerre toutes ses ressources disponibles; et maintenant nous sommes irrévocablement engagés à poursuivre notre participation avec vigueur et succès.

L'enrôlement sélectif des hommes d'âge à porter les armes, pour assurer l'organisation et le maintien d'une armée canadienne susceptible de défendre efficacement le Canada par-delà les mers, aussi bien que pour assurer un regain d'activité à l'agriculture et à l'industrie du Canada, aurait dû avant aujourd'hui être un élément dans une organisation efficace de nos ressources matérielles, industrielles, économiques et financières. Cette organisation était nécessaire non seulement pour poursuivre avec succès la guerre dans laquelle nous sommes maintenant engagés, mais encore pour mieux sauvegarder et conserver l'intégrité politique, industrielle et commerciale de ce pays.

La prospérité actuelle de Maisonneuve dépend, dans une large mesure, du développement des industries considérables qui y sont établies. Nous devons tous comprendre que des moyens exceptionnels devront bientôt être pris pour assurer que sa prospérité continuera après que la guerre aura cessé et que la vie des populations industrielles et commerciales de l'Est du Canada dépend dans une large mesure, du développement ininterrompu des immenses ressources naturelles de ce pays.

Le Parlement du Canada aura à considérer avec soin et à décider avec intelligence beaucoup de questions nationales d'une importance vitale. Dans la considération et la solution de ces problèmes primordiaux, il est manifestement important que le district électoral de Maisonneuve soit efficacement représenté.

Je suis prêt, si je suis élu, à consacrer mon activité et ma santé, à la défense de l'intérêt bien compris du Canada, qui, d'après moi, ne fait qu'un avec l'intérêt bien compris du district de Maisonneuve.

C'est dans cet esprit que je me présente devant les électeurs de Maisonneuve. Confiant en leur patriotisme et leur attachement sincère aux intérêts du Canada, je sollicite l'honneur de vous représenter à la Chambre des Communes.

Votre bien dévoué,

C. H. CAHAN.

Montréal, le 20 novembre 1917.